

LA VIE DE *GénéaCorrèze*

Compte-rendu des assemblées générales du 10/02/2007

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DE « GENEALOGIE EN PAYS DE TULLE »

ORDRE DU JOUR :

Rapport Moral

Rapport financier

Renouvellement du tiers du Conseil d'Administration

Changement éventuel du nom de l'association (Assemblée générale extraordinaire)

Nom de notre bulletin de liaison

Questions diverses

L'assemblée générale a débuté à 10 h 15, le samedi février 2007 au Centre Culturel et Sportif en présence de 21 personnes, dont les membres du CA : Mlle Bénil, Mmes Barry, Combes, Desmaison, Kaddour, Longeot, Loubignac, Roux, Mrs Bach, Maury, Soulier, Terrade. Mme Pompier, Mrs Grande et Sentier excusés.

Nous avons reçu 71 pouvoirs.

Alain Maury remercie tous les participants non seulement pour leur présence aujourd'hui mais aussi pour tout le travail accompli cette année. Ses remerciements vont aussi aux absents qui ont participé à la vie de notre association tout au long de l'année, à ceux qui nous ont fait part de leurs remarques afin d'améliorer notre fonctionnement, aux nombreuses personnes qui nous ont adressé des messages de soutien et d'encouragement .

RAPPORT MORAL

En 2006 nous avons atteint 200 adhérents, et au 10 février 2007 nous en avons enregistré 151.

LES PERMANENCES des vendredis et samedis rencontrent toujours beaucoup de succès, et la petitesse de nos locaux se fait parfois cruellement ressentir ces jours là.

Nous notons une baisse de fréquentation aux réunions trimestrielles, ainsi qu'à l'atelier paléographie.

La tranche horaire 18h-20 h étant peut-être peu commode pour les personnes qui travaillent. Les échanges se font aussi de plus en plus aux permanences, aux archives, par courrier ou par internet.

En 2006 nous avons participé à 4 manifestations : Pleaux, Jussac, Fête des associations de la ville de Tulle, et les rencontres amicales de Corrèze Généalogie à Bugeat.

SITE INTERNET : <http://www.geneatulle.fr>

En 2006 l'évènement majeur de notre vie associative a été la création de notre site internet.

Ouvert en juin 2006, il comporte deux parties :

- La première : informations de l'association (état des relevés systématiques, liste des hameaux, articles, documents paléographiques, listes éclairés...)

- La seconde : une base de recherche en ligne.

Sont accessibles à tous les internautes au 20/12/2006

106575 Mariages, Contrats de Mariages, (non filiatifs avec dates et lieux)

25775 Naissances ou Baptêmes (avec dates, lieux et filiation)

13422 Décès ou Sépultures, Testaments (avec dates, lieux et filiations)

Un code d'accès « adhérent » permet de consulter les filiations des actes de mariages ou des C.M. ainsi que les données complémentaires contenues dans les N. B. et D. S. Test.

A travers notre site nous souhaitons donc mettre à disposition de nos adhérents éloignés, des archives départementales, de notre bibliothèque et de nos ordinateurs, le maximum d'informations utiles pour la constitution de leur généalogie.

Les personnes ne disposant pas d'internet à domicile peuvent bien sûr nous demander un code d'accès et effectuer leurs consultations dans un point public multimédia ou un cybercafé proche de chez elles.

La publication en ligne de nos bases, couplée avec « l'Etat d'avancement des relevés », permet :

- de savoir ce qu'il y a dans la base, et en cas d'insuccès d'orienter ses recherches .
- de favoriser l'appréhension des travaux systématiques réalisés et mis à la disposition de tous, et de ceux à entreprendre pour enrichir notre base commune.
- enfin de permettre la prise en compte des erreurs ou corrections signalées par les releveurs et les adhérents, dans des mises à jours peu coûteuses et plus rapprochées.

Nous félicitons chaleureusement Mme Combes et M Bach, gestionnaires, respectivement de la première et de la deuxième partie du site, pour leur compétence, leur disponibilité et leur dévouement

GENEABANK

Le Conseil d'administration a également souhaité que notre association contribue au projet : Geneabank. Un contrat a été signé avec son président le 3 janvier 2007.

Ce projet, permet à chaque association réalisant des relevés filiatifs de recevoir des points, de les distribuer à ses adhérents pour leur permettre de consulter à leur tour les relevés filiatifs réalisés par les autres associations.

Ce projet valorise l'esprit associatif, qui nous est si cher. Chacun peut le soutenir, en adhérant bien sûr à une association participante mais aussi en proposant ses relevés systématiques.

RETRAIT DE NOS FICHIERS DES BASES COMMERCIALES

Parallèlement, et toujours dans une logique associative, le Conseil d'Administration, a demandé à la société SWIC d'arrêter l'exploitation commerciale des relevés effectués bénévolement par nos adhérents. Cette demande a été formulée le 29 décembre 2006, elle devrait voir ses effets le premier mars 2007. (A ce jour, 22 mars 2007 rien n'a encore été fait malgré nos demandes)

DISSOLUTION DE LA FEDERATION

L'autre évènement important de notre vie associative a été la dissolution de la fédération Corrèze-Généalogie.

Les deux autres associations de la fédération à qui nous avons proposé que notre projet de recherche en ligne soit repris par Corrèze-généalogie ne l'ont pas souhaité. Elles ont jugé qu'une base accessible en ligne ferait baisser les revenus générés par leurs bases commerciales payantes et mettrait en danger l'équilibre financier de leurs associations.

Le 2 décembre 2006, au lieu de poursuivre la mise en place des décisions prises par le CA du 5 octobre 2006 visant à assurer l'unité d'une base de recherche corrézienne dans le respect de l'autonomie de chacune, les représentants de Brive Généalogie et de l'Association généalogique de l'arrondissement d'Ussel ont demandé l'exclusion de Généalogie en Pays de Tulle de la fédération. Finalement, c'est la dissolution de Corrèze Généalogie qui a été voté par les membres du CA.

Cette volonté de travailler en commun suivant les accords du 7 octobre 2006* a été dénoncée dès le 25 octobre par le CA de Brive-Généalogie. Nous le regrettons, tout comme Chantal Sobieniak, présidente démissionnaire de Brive Généalogie.

Lors de la dissolution de Corrèze Généalogie, il a été procédé à la répartition financière et du matériel commun, soit pour un solde total de 20 000 euros : 10402 euros pour Brive, 4798 euros pour Tulle et Ussel.

Il a été aussi redit clairement que chaque association gère selon les modalités de son CA les relevés effectués par ses adhérents. Pour ceux produits en commun par des bénévoles adhérant à des associations différentes : chaque association en aura l'usage.

Quant à la propriété des relevés la position du CA de Tulle est la suivante.

Elle rejoint l'analyse juridique de Jean-Pierre Vaidis publiée dans la Géné-Magazine n° 175, les conclusions de Me Sanviti sur Geneanet et celle de M Frédéric Michaud (Cercle Généalogique de Charente Poitou)

Généalogie en Pays de Tulle ne réclame aucune exclusivité sur les relevés qui lui sont donnés par ses adhérents, ceux-ci restent également propriétaires de leurs travaux et sont libres d'en faire l'usage privé, public ou commercial qui leur convient.

L'association peut de son côté publier ceux-ci, les modifier et les corriger.

* Voir le texte de ces accords en page 7

BULLETIN

Le bulletin Mille et Une Sources étant donné en gérance à l'ex Corrèze Généalogie, nous nous sommes demandés si nous allions entreprendre la rédaction d'un bulletin de liaison propre à notre association.

Le CA a répondu par l'affirmative, ce bulletin semble important, surtout pour continuer notre action en direction des adhérents n'utilisant pas Internet.

Nous avons reçu 73 réponses aux questionnaires que nous vous avons adressés.

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu financier 2006

CHARGES		RECETTES	
Participation au bulletin	2 828,40	Subvention Tulle	305,00
Loyer + assurances	399,74	Adhésions 200	6 000,00
Fournitures, timbres, rép mat	1 304,06	Subvention Corrèze	2 070,00
CD Archives	35,00		
Bibliothèque ADH ASS	287,70		
Téléphone et Internet	591,79		
Hébergement site internet	325,70		
Résultat	2 602,61		
	8 375,00		8 375,00

Le bilan financier a été approuvé à l'unanimité



RENOUVELLEMENT DU TIERS DU CA

Notre CA peut compter 21 membres.

Etaient sortants : Mmes Longeot, Loubignac, Roux, Mrs Sentier et Soulier.

Mrs Floucaud de la Pénardille, Quincy et Rives ont fait acte de candidature.

Tous les candidats ont été élus à l'unanimité.

CHANGEMENT DU NOM DE NOTRE ASSOCIATION

Un vote est demandé à l'AG extraordinaire pour savoir si il est utile de changer notre nom pour lui donner une identité corrézienne. Oui à l'unanimité.

Plusieurs propositions sont faites :

« GénéeCorrèze » obtient 19 voix, « Génée19 » 7 voix, « Amitiés généalogiques de la Corrèze » 9 voix

NOM DE NOTRE BULLETIN

Le CA ayant opté pour la création d'un bulletin de liaison imprimé, plusieurs titres sont proposés : En passant par la Corrèze, Dans les pas de nos ancêtres, Auprès de nos arbres, En descendant des Monédières, Racines en Corrèze, ce dernier recueille 19 suffrages.

COTISATION 2008

L'AG s'est prononcée à l'unanimité pour une réduction de cotisation pour les adhérents qui choisissent de télécharger leur bulletin. (ou d'adhérer sans bulletin).

Deux propositions ont été faites :

Cotisation à 30 euros avec réduction à 20 euros (13 voix sur 21)

Cotisation à 30 euros avec réduction à 25 euros (7 voix sur 21)

La première proposition est retenue.

POUVOIRS

Nous avons plus de 60 % d'adhérents hors de notre département, leur participation à notre AG est difficile. Le Président demande que l'on réfléchisse à la question des pouvoirs. Nos statuts prévoient que seuls les présents votent. Pour autant les recevoir est important pour les dirigeants. En effet ils sont les indicateurs de l'intérêt, de la confiance, que vous leur témoignez ou non. Cette année nous avons reçu 28 pouvoirs en blanc 13 pour le Président et 9 pour la Vice-Présidente. 21 répartis sur 8 autres personnes.

L'assemblée générale consultée sur le fait de savoir s'il faut modifier les statuts quant aux pouvoirs s'est prononcée pour le Statu Quo.

La séance s'est terminée à 12H 30, suivie d'un repas chez le restaurateur Fraysse.

